



Clôture mitoyenne

Par Titia

Bonjour! Nos voisins sont entrain de construire une Carport pour leur voiture. Ils se sont fixé sur les poteaux en béton de la cloture mitoyenne sans nous demander notre accord. Ont il le droit ? Merci d'avance pour vos réponses !

Par ESP

B O N J O U R . ! !

Le code civil permet au copropriétaire d'un mur mitoyen de construire un ouvrage adossé, mais il faut aussi voir ce que dit le plan d'urbanisme local.

Par Titia

Bonjour, merci pour votre réponse, donc ils ont le droit de se fixer sans notre accord sur un clôture mitoyenne datant de plus de 50 ans? C'est un peu étrange qaund même...